



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 19 octobre 2023

Date de la convocation : 12 octobre 2023
 Nombre de membres : 245
 En exercice : 241
 Présents : 121
 Nombre de délégués ayant donné procuration : 24

Le jeudi 19 octobre 2023 à 14 heures,
 les membres du Comité Syndical,
 légalement convoqués,
 se sont réunis à Seysses
 sous la présidence de M. Thierry SUAUD.

Délibération n°CS202358 : Autorisation au Président pour les dépenses dans l'attente de l'adoption du budget

Nomenclature : 7.1 Décision budgétaire

PRÉSENTS

- M. AGOSTI Dominique
- M. AKA Alain
- M. ALCAIDE Manuel
- M. ALMERO Jean-Jacques
- M. ALVADO Régis
- M. ASTOR Jean-Louis
- M. AURY Jean-Pierre
- M. BAQUIER Jacques
- M. BAR Frédéric
- M. BARBREAU Robert
- M. BARTHE de MONTMEJAN Gérard
- M. BAUMLIN Philippe
- M. BEDIEE Jean Sébastien
- M. BERGON Christian
- M. BERLUTEAU Xavier
- M. BERNES Jean-Paul
- M. BERRI Djamel
- M. BEZIAT Denis
- M. BLOYET Anthony
- M. BODOT Bernard
- Mme BONHOMME Martine
- M. BONNET Bernard
- M. BOUBE Patrick
- M. BOUDON Gérard
- M. BOUREAU Pascal
- M. BRACHET Philippe
- M. BRANA Jean-Pierre
- M. BRESSAND Philippe
- M. CARBONELL Michel
- M. CASSAGNE Robert
- M. CASTERA Didier
- M. CASTEX Frédéric
- M. CAZELLES Jean-Pierre
- M. CHARTIER Patrick
- M. COLLA Serge
- Mme COURTOIS-PÉRISSÉ Jennifer
- M. DARNAUD Guy
- M. DEBEAURAIN Guillaume
- M. DELHON Jacques
- Mme DELMOND Ghislaine
- M. DELPECH Patrick
- M. DEODATO Jean-Paul
- M. DESSEAUX Jean-Pierre
- Mme DOITTAU Véronique
- M. DUCASSE Bernard
- M. DUCOMTE Alain
- Mme DUFFORT PIQUES Régine
- M. DUPEYRON Michel
- M. DURANDET Patrick
- Mme EMBRY Marie
- M. ESPIE Jean-Claude
- M. FABRE Christian
- M. FABRIS Marcel
- Mme FERRERI Arlette
- M. FOUCHOU-LAPEYRADE Jean-Pierre
- M. FOURMENT Jean-Luc
- M. FREZOULS Jean-Philippe
- M. FUSEAU Philippe
- M. GAILLARD David
- M. GALINON Jérôme
- Mme GALY Brigitte
- M. GASC Jean-Pierre
- M. GAUTHIER Jean
- Mme GIBERT Janine
- M. GILLON Christophe
- Mme GINER Corinne

- M. GIRAUDO Sébastien
- M. GUILLERMIN Thierry
- M. HERBAUT Patrick
- Mme HILLAT Brigitte
- Mme ICARD Evelyne
- M. IMART Thierry
- M. JOUBÉ Raymond
- Mme KLOPP-TOSSER Gwenola
- M. KONDRYSZYN Serge
- M. LAFFONT Didier
- M. LASSERRE Marc
- M. LASSERRE Serge
- Mme LATCHÉ Catherine
- M. LAVIGNE Gérard
- M. LE NÉVANEN Cédric
- M. LECOURT Bruno
- M. LEMAGNER Frédéric
- M. LIONNET Marc
- M. LORRAIN Jean-Luc
- M. MALET Jean-Pierre
- M. MANERO Félix
- M. MARC David
- M. MARCHAND René
- M. MAZARDO Jean-Michel
- M. MILHAU Claude
- M. PAQUELET Pascal
- M. PARRE Frédéric
- M. PARRO Fabrice
- M. PAYAN Miguel
- Mme PEIRO Marielle
- M. PEYRAS Henri
- M. PORTES Thierry
- M. PUYDEBOIS Yves
- M. RASPEAU Raoul
- M. RICHARD Jean Louis
- M. RIQUET Alain
- M. RIVAL Patrice
- M. ROBERT Didier
- M. RODRIGUES Patrice
- M. ROUJEAN Edgard
- M. ROUSSEL Jean-François
- Mme RUSSO Ida
- M. SALAT Eric
- M. SARRALIE Claude
- M. SAURA Olivier
- M. SERRE François
- M. SUAUD Thierry
- M. SUSIGAN Alain
- M. TARRAUBE Gilbert
- M. TONELLI Marc
- M. VERGNES Claude
- M. VIGUIER Gilles
- M. VINCENT Pierre
- M. WASTJER Michel
- M. ZARAGOZA Antoine

PROCURATIONS

- M. ARSAC Olivier
- M. AUSSEL Edmond
- M. BOUCHE Jean-Paul
- M. CAMART Joël
- M. CAZARRE Max
- M. COSTES Philippe
- M. DAVEZAC Gilles
- M. DUHAMEL Thierry
- M. GALAUP Didier
- M. GILLES André
- M. GLINKOWSKI Julien
- M. GRASS Francis
- M. GRIMAUD Robert
- M. LASSERRE Alain
- M. LOMBARDO Bruno
- M. LOURME Etienne
- Mme LYORET Sandrine
- M. MALAVAL Claude
- Mme MEIFFREN Isabelle
- M. RIBEYRON Franck
- M. SOMBRIS Yves
- M. TRAUTMANN Pierre
- Mme VALCKE Sophie
- M. VINCINI Sébastien
- à DESSEAUX Jean-Pierre
- à SAURA Olivier
- à DELMOND Ghislaine
- à GIBERT Janine
- à FUSEAU Philippe
- à ROBERT Didier
- à BEZIAT Denis
- à BRESSAND Philippe
- à PAQUELET Pascal
- à LASSERRE Marc
- à SALAT Eric
- à GASC Jean-Pierre
- à LASSERRE Serge
- à RASPEAU Raoul
- à CHARTIER Patrick
- à BARBREAU Robert
- à BAR Frédéric
- à DEBEAURAIN Guillaume
- à GINER Corinne
- à SARRALIE Claude
- à RUSSO Ida
- à MALET Jean-Pierre
- à PARRO Fabrice
- à SUAUD Thierry

ABSENTS EXCUSÉS

- Mme ADOUE-BIELSA Caroline
- M. ALENÇON Alain
- Mme ALLAL Fella
- Mme AMPOULANGE Françoise
- Mme ARMENGAUD Roseline
- Mme ARRIBAGÉ Laurence
- M. ARSAC Olivier
- M. AUGÉ Dimitri
- M. AUJOLAT Michel
- M. AUSSEL Edmond
- M. BICO Carlos
- M. BORHOVEN Davy
- M. BOTTAREL Didier
- M. BOUCHE Jean-Paul
- M. BOUÉ Pierre-Louis
- Mme BOULAY Dominique
- M. BOYER Maxime
- M. BRIAND Sacha
- M. BRIANTAIS Paul
- M. BRONDINO Georges
- M. CALMETTES Francis
- M. CAMART Joël
- M. CAPARROS Pierre
- M. CARVALHO Horacio
- M. CAZARRE Max
- M. CHOLLET François
- M. COGNARD Gaëtan
- M. CORBARIEU Thierry
- M. COSTES Philippe
- M. DA SILVA Manuel
- M. DAVEZAC Gilles
- M. DE PINS-LOZE Etienne
- M. DE SCORRAILLE Jean-Baptiste
- M. DEJEAN Serge
- M. DELPECH Gérard
- M. DESBONNET Guy
- Mme DUFRAISSE Cécile
- M. DUHAMEL Thierry
- M. DUMOULIN Jean-Marc
- M. DUNAL Jonhny
- M. DUPRESSOIRE Jean-Luc
- M. DURAND Cédric
- M. DURAND Christophe
- M. ESNAULT Emillon
- M. ESPIC Bruno
- M. ESPLUGAS-LABATUT Pierre
- M. FERNANDEZ Marc
- Mme FEVRIER Anne-Marie
- M. FRECHOU Jean-Claude
- M. GALAUP Didier
- M. GARCIA Damien
- M. GASPARD Joseph
- M. GASQUET Etienne
- Mme GENNARO-SAINT Christine
- M. GILLES André
- Mme GIMENEZ Corinne
- M. GLINKOWSKI Julien
- M. GRASS Francis
- M. GRIMAUD Robert
- Mme GRUEL Marie-Louise
- Mme HUMEAU Dominique
- Mme JACQUET-VOLLEAU Valérie
- M. JEANBON Patrick
- M. JOLIBERT Bastian
- Mme KATZENMAYER Laurence
- M. LAGORCE Patrice
- Mme LAIGNEAU Annette
- M. LARGE Alain
- M. LASSERRE Alain
- M. LATTES Jean-Michel
- Mme LEFEVRE Marine
- M. LEFRANC Gérard
- M. LEGRIS Jérôme
- Mme LEJEUNE Christine
- M. LOMBARDO Bruno
- M. LOT Thierry
- M. LOURME Etienne
- Mme LYORET Sandrine
- M. MALAVAL Claude
- M. MARTY Francis
- Mme MARTY Souhayla
- Mme MAURIN Nadine
- Mme MEIFFREN Isabelle
- Mme MERLE-JOSÉ Christine
- Mme MICHAUD Elisabeth
- M. MINUZZO Francis
- Mme MIQUEL-BELAUD Nicole
- M. MISIAK Nicolas
- M. MORO Sébastien
- Mme MOURGUE Josiane
- M. NAVARRO Yvan
- Mme NISON Claire
- M. NOMDEDEU Raymond
- Mme OCHOA Nina
- Mme OUSMANE Gnadang
- M. PALLEJA Patrick
- M. PASSERIEU Bernard
- M. PAVAN René
- M. PLICQUE Patrick
- M. PONS Quentin
- Mme RACAUD-ESPINOSA Christine
- M. RIBEYRON Franck
- M. RIQUET Clément
- Mme ROURE Marie-Hélène
- M. SABATHÉ Daniel
- M. SALVATICO Jean-Paul
- M. SARRAU Bertrand
- M. SAVIGNY Thierry
- M. SCHWENZFEIER Christian
- M. SENTOUS Thierry
- M. SOLOMIAC Christophe
- M. SOMBRIS Yves
- M. SOULIÉ Laurent
- Mme SOUSSI Nadia
- M. STURMEL Philippe
- M. THIBAUD Gérard
- M. TRAUTMANN Pierre
- Mme VALCKE Sophie
- M. VIDAL Alain
- M. VINCINI Sébastien

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur MARCHAND René **est nommé secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Le Vice-Président du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute Garonne expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du 15 février 2023 relative au débat d'orientations budgétaires pour l'année 2023,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 31 mars 2021 relative à l'adoption des autorisations de programme 2021 et des crédits de paiement pour le suivi des crédits afférents aux programmes de travaux d'investissement,

Vu la délibération du Comité Syndical du 17 mars 2022 relative à l'adoption des autorisations de programme 2022 et des crédits de paiement pour le suivi des crédits afférents aux programmes de travaux d'investissement,

Vu la délibération du Comité Syndical du 29 mars 2023 relative à l'adoption des autorisations de programme 2023 et des crédits de paiement pour le suivi des crédits afférents aux programmes de travaux d'investissement, et ajustant les autorisations de programme ainsi que les crédits de paiement des années 2021 et 2022,

Vu la délibération du Comité Syndical du 29 mars 2023 relative au Budget Primitif 2023,

Vu la délibération du Comité Syndical du 19 octobre 2023 relative à l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du Comité Syndical du 19 octobre 2023 relative à l'adoption d'une décision modificative,

Considérant que le Comité Syndical approuve que le SDEHG soit soumis au référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024,

Considérant d'une part que l'instruction budgétaire et comptable M57, dans sa partie relative au cadre budgétaire, prévoit des règles spécifiques relatives à l'autorisation au Président pour les dépenses à caractère pluriannuel dans l'attente de l'adoption du budget,

Considérant que seule la section d'investissement du budget principal du SDEHG est concernée par des dépenses pluriannuelles, ces dernières étant matérialisées par des autorisations de programme réparties en crédits de paiement sur plusieurs exercices budgétaires,

Considérant qu'ainsi, au terme de cette instruction et pour ces dépenses pluriannuelles, l'exécutif peut jusqu'à l'adoption du budget liquider et mandater les dépenses d'investissement correspondant aux autorisations ouvertes au cours des exercices antérieurs, dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent.

Considérant d'autre part que pour les dépenses n'étant pas comprises dans ces autorisations budgétaires pluriannuelles, l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit notamment que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique :

- L'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
- Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.
- Il peut, jusqu'à l'adoption du budget et sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus devant préciser le montant et l'affectation des crédits.

Considérant que conformément aux éléments précités, il est proposé d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater :

- Des dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année 2023 modifié par la décision modificative adoptée par le Comité Syndical ;
- Les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget 2024 ;
- Des dépenses d'investissement, hors dépenses pluriannuelles, dans la limite des crédits repris dans le tableau présenté ci-après :

Crédits ouverts au Budget Primitif et à la Décision Modificative en 2023			Autorisation au Président d'engager, de liquider et de mandater avant le vote du budget 2024	
Chapitre / Article	Libellé M14	Crédits ouverts BP + DM 2023	Libellé M57	Crédits ouverts avant vote du budget 2024
20	Immobilisations incorporelles	100 000 €	Immobilisations incorporelles	25 000 €
21	Immobilisations corporelles	15 000 €	Immobilisations corporelles	3 750 €
23/2313	Immobilisations en cours (hors opérations) / Constructions	20 000 €	Immobilisations en cours (hors opérations) / Constructions	5 000 €
Transition énergétique - 2023-8		600 000 €	Transition énergétique - 2024-8	150 000 €

- Des dépenses d'investissement pluriannuelles, dans la limite des crédits repris dans le tableau présenté ci-après :

Crédits de paiements ouverts au Budget Primitif et à la Décision Modificative en 2023			Autorisation au Président d'engager, de liquider et de mandater avant le vote du budget 2024	
Article	Libellé autorisation de programme	Crédits de paiement ouverts BP + DM 2023	Libellé autorisation de programme	Crédits de paiement ouverts avant vote du budget 2024
2315	Travaux d'électrification - 2022	9 972 000,00 €	Travaux d'électrification -2022	3 324 000,00 €
	20221 - Effacements de réseaux	2 169 000,00 €	20221 - Effacements de réseaux	723 000,00 €
	20222 - Renforcements de réseaux	4 841 000,00 €	20222 - Renforcements de réseaux	1 613 666,67 €
	20223 - Raccordements	2 752 000,00 €	20223 - Raccordements	917 333,33 €
	20224 - Travaux communaux	210 000,00 €	20224 - Travaux communaux	70 000,00 €
2317	Travaux d'éclairage public/Télécom/Régies - 2022	20 959 791,00 €	Travaux d'éclairage public/Télécom/Régies - 2022	6 986 597,00 €
	20225 - Eclairage	9 050 000,00 €	20225 - Eclairage	3 016 666,67 €



	20226 - Eclairage connexe	1 210 000,00 €	20226 - Eclairage connexe	403 333,33 €
	20227 - Réseaux télécom - Régies	853 000,00 €	20227 - Réseaux télécom - Régies	284 333,33 €
	20228 - Eclairage ++	9 846 791,00 €	20228 - Eclairage ++	3 282 263,67 €
2315	Travaux d'électrification - 2023/2024	10 434 000,00 €	Travaux d'électrification - 2023/2024	3 478 000,00 €
	20231 - Effacements de réseaux	1 960 000,00 €	20231 / 20241 - Effacements de réseaux	653 333,33 €
	20232 - Renforcements de réseaux	4 944 000,00 €	20232 / 20242- Renforcements de réseaux	1 648 000,00 €
	20233 - Raccordements	3 176 000,00 €	20233 / 20243- Raccordements	1 058 666,67 €
	20234 - Travaux communaux	354 000,00 €	20234 / 20244- Travaux communaux	118 000,00 €
2317	Travaux d'éclairage public/Télécom/Régies - 2023/2024	12 447 000,00 €	Travaux d'éclairage public/Télécom/Régies - 2023/2024	4 149 000,00 €
	20235 - Eclairage	9 741 000,00 €	20235 / 20245- Eclairage	3 247 000,00 €
	20236 - Eclairage connexe	1 860 000,00 €	20236 / 20246- Eclairage connexe	620 000,00 €
	20237 - Réseaux télécom - Régies	846 000,00 €	20237 / 20247- Réseaux télécom - Régies	282 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : Décide d'ouvrir les crédits d'investissement présentés dans les tableaux ci-dessus ;

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les crédits susmentionnés jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024.

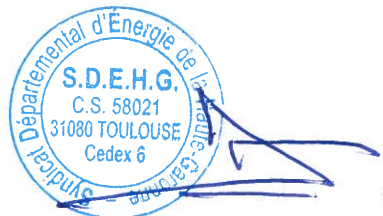
Le Président du Syndicat,

Le Receveur du Syndicat,

Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
 Pour extrait certifié conforme

Le Président



Thierry SUAUD

Vu et publié sur le site internet du SDEHG,

Le **26 OCT. 2023**

Résultat du vote :

Pour 145

Contre 0

Abstention 0

Non-participation au vote 0

La présente décision peut faire l'objet d'un recours à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse par courrier à l'adresse suivante 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 07 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>